

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an 2025, le 26 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Révérien s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MAUPOU Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles ont été transmises par voie numérique aux conseillers municipaux le 18/02/2025. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 18/02/2025.

Nombre de membres :

- Afférents au CM : 9
- Présents : 6
- Ont pris part à la délibération : 9

Date de convocation du : 18 février 2025

Présents : Mme MAUPOU Dominique, Maire,
Mme SERGETIER Brigitte, 1^{er} adjoint,
M. NANDROT Jean-François, 2^{ème} adjoint,
Mme GACQUERE Béatrice,
Mme ROUMY Marie-Thérèse,
M. RAPPEANEAU Claude,

Absent(s) :

Excusé(s) : M. PIFFRET Bruno, pouvoir donné à Mme SERGETIER Brigitte, 1^{er} adjoint,
M. BRADE Grégory, pouvoir donné à Mme GACQUERE Béatrice,
M. DE BEER Jan, pouvoir donné M. NANDROT Jean-François, 2^{ème} adjoint,

A été nommé(e) secrétaire : M. BRADE Grégory

Délibération n° : 26022025–01

Objet : Recrutement Thibault OUDARD

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite au départ pour le département de Monsieur BONNET Tristan, Agent technique, il est nécessaire de recruter un agent pour le remplacer.

Madame le Maire explique qu'à ce jour la mairie a reçu plusieurs candidats pour le poste.

Elle précise que l'un d'entre eux, Monsieur Thibault OUDARD, correspondrait très bien au poste et que ce dernier pourrait être recruté à partir du 1^{er} mars 2025.

Le contrat proposé serait un contrat pour un emploi permanent de 6 mois renouvelables en tant qu'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 20h.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le recrutement de Monsieur Thibault OUDARD
- Charge Madame le Maire de signer les documents nécessaires au recrutement
- Charge Madame le Maire d'inscrire le budget nécessaire au BP2025

Délibération n° : 26022025-02

Objet : Recrutement Amélie GEAY

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le 1^{er} mars le gîte pèlerin de la commune doit ouvrir et qu'il est nécessaire de recruter quelqu'un pour la gestion des pèlerins.

Madame le Maire explique également que cette année il n'est pas possible de recruter un CUI (Contrat Unique d'Insertion) car l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2025 portant sur les modalités de prescription et les durées de l'aide à l'insertion professionnelle des PEC ne permet pas de bénéficier de l'aide financière cette année pour Madame Amélie GEAY comme l'année précédente.

De ce fait, Madame le Maire propose de créer un emploi non permanent d'accroissement temporaire du personnel pour une période de 7 mois et demi (du 01/03/2025 au 15/10/2025), pour une durée hebdomadaire de 10h qui serait attribuer à Madame Amélie GEAY pour la gestion du gîte des pèlerins ainsi que quelques tâches annexes pour la saison 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Approuve le recrutement de Madame Amélie GEAY
- Approuve les modalités de ce recrutement
- Charge Madame le Maire de signer les documents nécessaires au recrutement

Charge Madame le Maire d'inscrire le budget nécessaire au BP2025

Délibération n° : 26022025-03

Objet : Répartition de l'actif et dissolution du SITS

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la dissolution du SITS (Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires) de Saint-Saulge par délibération du 28 mars 2024, il est demandé aux organes délibérants des collectivités membres leur consentement pour cette dissolution ainsi que leur approbation concernant les conditions de sa liquidation par répartition de l'actif et du passif proportionnellement aux participations versées par les communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la dissolution du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires de Saint-Saulge
- Approuve les conditions de sa liquidation par répartition de l'actif et du passif proportionnellement aux participations versées par les communes membres.

QUESTIONS DIVERSES

- **Réunion Perdrix**
- **Adhésion village d'avenir**
- **Site clunisien / UNESCO**
- **Chats errants**
- **Mur**
- **Emprunt**

La séance est levée à 20h30